# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

## **DELIBERATION**

### **CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 19/09/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

**Présidence :** Henri CHANUT, maire.

### **Etaient présents :**

BERGE Dominique, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DOERLER Marie, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

<u>Mandat de procuration</u> : BRZAKOVIC Borisav à TREIBER Pascale, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, MANGEOT Pascal à CHARPENTIER Florent **Absents** :

Secrétaire de séance : Monsieur DUBAS Patrick

### **Délibération DELIB 43 2023**

Demande de subvention au titre de l'Appui aux territoires 54 - Département - Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	ΙΔηςτρητίρη	Non participant
24	3	27	0	o	0

La Ville de Seichamps souhaite mettre en place de nouveaux services pour répondre aux besoins de sa population. Ainsi, en partenariat avec la CAF, un **Lieu d'Accueil Enfant / Parent (LAEP)** va s'ouvrir en novembre prochain sur le territoire de la commune avec pour vocation une mutualisation avec les communes voisines de Pulnoy et Saulxures-les-Nancy dans le cadre de la Convention Territoriale Généralisée.

Le Département de Meurthe-et-Moselle renouvelle son engagement aux côtés des communes, intercommunalités et associations pour la période 2023-2028 à travers un nouveau dispositif : Appui aux Territoires 54 (AT54).

Sensible à la thématique de la Petite Enfance, le Département va nous accompagner financièrement à hauteur de 30 000 € pour le projet d'aménagement et d'équipement du LAEP, aide en investissement.

Dans cette continuité, la Ville de Seichamps sollicite, pour son budget de fonctionnement, une aide au démarrage à hauteur de 4 000 € à compter de novembre 2023.

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget, réunie le 18 septembre 2023, il est demandé au Conseil Municipal :

- De solliciter une subvention au titre du fonds Appui aux Territoires 54 du Département pour une aide au démarrage de 4 000 € pour le financement du budget de fonctionnement,
- De financer la partie non subventionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme, Affiché le 26 septembre 2023 Henri CHANUT,

Maire.

Henri CHANUT 2023.09.26 14:56:14 +0200 Ref:20230926\_140602\_1-2-O Signature numérique

Henri CHANUT